

**PROCES VERBAL REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
- vendredi 24 janvier 2020 – 18H00 -**

Présents : S. Verdier (maire), C. Cambus, G. De Vangel, B. Lamanna (adjoints), J. Bukzin, B. Card, P. Ferrand, N. Haurat, J. Marat, D.Vanderstappen.

Absents excusés : C. Prevost-Lavallard.

J. Bukzin est nommée secrétaire, assistée de Françoise Guiet, secrétaire de mairie.

Approbation du PV du conseil précédent

S. Verdier procède à la lecture du PV du 30 octobre 2019 qui était consacré à l'enquête publique sur le projet d'extension des capacités annuelles de l'ISDND de BERBIAC, la demande de financements complémentaires pour les travaux intérieurs de l'église, le choix du chauffage dans le logement de l'ancienne école, une requête de M. Morellon et à des questions diverses.

À l'issue de la présentation, le PV est approuvé à l'unanimité des conseillers présents et représentés soit 10 voix.

Délibération approuvant les travaux de voirie sous mandat rue de Portes confiés à la CCPM

S. Verdier présente le programme 2020 des travaux de voirie communale confiés à la CCPM (opérations de voirie sous mandat).

Ces travaux concernent l'aménagement de la Rue de Portes pour la somme de 19.606.44 € TTC. La maison située de l'autre côté de la rue de Portes (appartenant à Joel Sibieude et Laurie Bourguine) présente des infiltrations d'eau, notamment depuis la construction d'une maison située en haut de la rue, drainant l'eau qui ruisselle et déborde du fait d'une pente trop forte.

Du fait de l'humidité constante de cette maison mettant en péril leur santé, les propriétaires ont intenté un recours contre les vendeurs car ils doivent engager des travaux pour assainir leur maison. Il serait indispensable d'assainir en même temps la rue adjacente à l'origine des problèmes, l'évacuation des eaux pluviales étant de la responsabilité de la commune.

Deux entreprises ont été mandatées pour faire des devis : tranchée à la base des fondations de la maison, mise en place d'un drainage, mise en place d'enrobé, mise à niveau de regard..... Cette opération étant sous mandat, cela permet de faire une demande de subventions, FDAL de 20%, DETR 35% sur la somme de 16 338.70€ HT.

Une question est posée sur le fait que la rue va être goudronnée et que ça pourrait nuire à l'esthétique ; S.Verdier répond qu'il est envisagé de mettre des jardinières tout le long de la rue pour remettre de la verdure.

Le conseil municipal approuve cette proposition à l'unanimité.

Délibération approuvant la dernière version du PLU intercommunal

S.Verdier rappelle que l'ancien PLUi a été refusé par l'administration car comprenant trop de terres constructibles sur certaines communes.

S.Verdier explique les modifications et présente le zonage avec les diverses zones et couleurs sur le plan de la commune. Certains bâtiments sont indiqués avec une possibilité de changement de destination, il faudra éventuellement compléter cette liste (Philippe Ferrand).

Une enquête publique doit avoir lieu après les élections (mai-juin), ce qui permettra de faire encore des corrections (exemple : le moulin ne figure pas sur la carte ainsi qu'une fontaine). Il faudra lister toutes les incohérences avant l'enquête publique pour les mentionner à cette occasion.

Le conseil municipal approuve le nouveau PLUi à l'unanimité.

Délibération approuvant le choix des entreprises retenues pour le marché des travaux intérieurs de l'église

S.Verdier rappelle la procédure d'un marché public afin de retenir les entreprises qui pourront réaliser les travaux prévus. 8 entreprises ont répondu aux offres :

- 4 pour la restauration des peintures murales
- 2 pour le gros œuvre et enduits
- 2 pour les menuiseries bois

Le choix s'est fait sur des critères très précis, avec une notation rigoureuse, selon la teneur des dossiers, par la commission des travaux lors de l'ouverture des enveloppes.

- CORREA a été sélectionnée pour le gros œuvre et enduits, cette entreprise avait déjà participé à la restauration de l'église pour toutes les tranches antérieures, elle est sérieuse et la mieux disante pour cet appel d'offre.
- LAMOUREUX pour les menuiseries bois était la moins disante, avec un dossier de qualité et la plus « locale ».
- GARRIGUES est la mieux disante pour la restauration des peintures murales.,

La Sauvegarde de l'Art Français peut nous octroyer une subvention pour le lot de « maçonnerie, gros œuvre et enduits » qui viendrait en complément des subventions déjà demandées. Le reste à charge de la Mairie est de 20% sur la totalité des travaux, grâce à cette subvention il serait diminué d'autant. Pour constituer le dossier, la Sauvegarde de l'Art Français demande la délibération de la commune retenant les entreprises pour les tranches 2019 et 2020.

Les travaux débuteront au 15 mars 2020.

Le conseil municipal approuve cette proposition à l'unanimité

Délibération approuvant la modification de statuts du syndicat mixte A.GE.D.I.

S. Verdier donne la parole à la secrétaire de Mairie F. Guiet pour expliquer ce qu'est A.GE.D.I. L'Agence de **G**Estion et **D**éveloppement **I**nformatique fournit aux collectivités territoriales, groupements et établissements publics, une suite logicielle sécurisée pour travailler en relation avec la DGFIP, la trésorerie, la Préfecture, les organismes sociaux du type URSAFF, CNARL, l'INSEE pour l'état civil et le recensement.

Ces logiciels supportent tout ce qui concerne la comptabilité M14, la paye, le prélèvement à la source, l'état civil, les élections, le cadastre, le rôle des impôts, le conseil municipal, les déclarations des charges sociales de fin d'année.

A.GE.D.I. est un « établissement public administratif » qui s'adresse principalement aux petites collectivités essentiellement rurales ce qui permet à la secrétaire de Mairie d'avoir à sa disposition un outil informatique complet, performant et sécurisé.

Jusqu'à présent le Syndicat Mixte était « fermé » et, sans doute pour répondre à des demandes nouvelles, il désire passer en Syndicat Mixte « ouvert » d'où l'approbation de nouveaux statuts. Le syndicat a pour objet la création et la gestion de « centre informatiques » destinés à faciliter l'exercice par les collectivités membres de leurs compétences.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

Délibération approuvant l'octroi de la subvention 2e tranche travaux intérieurs de l'église au titre de la DETR 2019 au lieu de 2020

S. Verdier explique que Madame la sous-préfète Bonjean, suite à un reliquat d'enveloppe de la DETR 2019 a informé la Mairie de Manses que ce reliquat était attribué à la 2e tranche des travaux intérieurs de l'église au titre de la DETR 2019. Soit la somme de 27 275.90 € et demande qu'une délibération soit prise dans ce sens. S. Verdier précise qu'une lettre de remerciements sera adressée à Madame la sous-préfète Bonjean pour sa bienveillance envers notre commune.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

Délibération autorisant des dépenses d'investissement dans l'attente du budget 2020 dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2019

S. Verdier explique que pour des raisons d'élection municipale le vote du budget est reporté jusqu'au 30 avril et qu'il est important de prendre une délibération pour le vote des ¼ des crédits ouverts à la section investissement du budget soit 47 725€ pour permettre de payer les entreprises dont les marchés ont été passés en 2019 en attendant le vote du budget 2020. Ainsi 12.300 € seraient attribués au chauffage du logement « ancienne école », le reste aux travaux dans l'église.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

Questions diverses

- Élections : Il faudrait définir les créneaux horaires et un tableau de présence pour le jour des élections.
- Des ornières ont été faites par les exploitants forestiers, une partie de la route est abimée, S. Verdier rappelle qu'un constat est fait avant leur venue et après. À l'embranchement d'Empeyrotte la route s'écroule par en dessous.
- Tempête Gloria : un tour de table a été fait sur les dégâts occasionné sur la commune par la tempête GLORIA. Certains points ont été soulevés comme le manque de civisme de certains habitants, gravats, barrière obstruant le cours d'eau qui pourrait dans le futur causer des dégâts plus conséquents. Nettoyage par la mairie pour que la situation n'empire pas et voir pour faire appel aux assurances.

o O o

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 19h00.